

---

## Vitruve, Alberti et le paysage

EURAU'10

---

*ABSTRACT: Leon Battista Alberti quoted Marcus Vitruvius Pollio to explain the thinking process of environmental design. Landscape is a behavioral setting, a significant part of the built environment. In the bibliography the Vitruvian word **venustas** mostly refers to beauty of the classical orders. Alberti's **concinnitas** (concinnity) helps at further understanding **venustas**. Concinnity is harmony, congruence or purposeful assembling parts within a whole. A composition is a social construct because it prompts people to act upon the environment, e.g., granting vineyards or plots of land to populate a particular region. Alberti advanced Winckelmann's statement that something is beautiful because it works, Boullée's inquiries on form appealing to the senses, the twentieth-century duality to fit form to function and gestalt theories of perception. In this paper a study case will illustrate how these principles shaped landscapes in the past which still work today. Current preservation policy making requires more research on the architectural theories that might have shaped other parts of the environment.*

*KEYWORDS: L.B. Alberti, grids, rural environments, Catalan vernacular.*

---

### Magda Saura

School of Architecture, Technical University of Catalonia.  
Bruc 65, 08009 Barcelona, Spain, [magdalena.saura@upc.edu](mailto:magdalena.saura@upc.edu)  
0034 609 566 805

## 1. Introduction

Leon Battista Alberti (1404-1472) citait la **venustas** de Vitruve pour faire comprendre le processus mental des architectes pour dessiner un paysage ou pour l'aménagement du territoire. La culture architecturale des dernières décennies a mis en discussion Vitruve et Alberti en considérant désormais dépassés les termes de **firmitas**, **utilitas** et **venustas**. La **concinnitas** d'Alberti est l'harmonie relevée par la congruence des parts avec la totalité. Dans les formes orthogonales des champs, la **venustas** a été, dans la bibliographie pas seulement étudié comme un concept esthétique ; quand Alberti parle de la beauté chez Vitruve, il cite autres auteurs classiques tel que Hygin Gromaticus et on peut réfléchir à la question de la beauté avec la civilisation contemporaine. On va voir ça dans le cas d'étude des formes de parcelles.

## 2. Congruence des formes quadrillées

La **concinnitas** de l'architecture et de l'arpentage est un terme approprié pour décrire le territoire des anciennes colonies phocéennes de l'extrême Occident. Avec le concept de longue durée on a observée le même type des formes quadrillées des traitées de Vitruve et d'Alberti à l'époque du marché et de la démocratie moderne.<sup>1</sup> L'ensemble des lignes et des champs céréaliers forme un paysage orthonormé de parcelles dans une microrégion historique. S'étend depuis la Provence jusqu'au nord-est de la Catalogne, entre Empúries (**Emporion**) au nord de l'Espagne et Marseille (**Massalia**), au sud-est de la France. Quelques formes du parcellaire agraires ont été documenté à la deuxième moitié du VIe siècle avant notre ère ; elles sont distribuées avec une claire conscience de peuplement.

(Fig.1). Mon propos est, ici, de réfléchir sur la recherche conduite sur ces paysages vernaculaires et sur l'origine des formes de ces paysages, pour mieux expliquer quels sont les points en question (dossiers en cours), et les espoirs et difficultés qu'ils comportent. Les textes des auteurs **Gromatici veteres** étaient connus et utilisés par les architectes et agriculteurs qui ont fondé, avec leurs chartes de population et leur travail, des nouvelles villes et des parcellaires quadrillés.

## 3. Précédents de formes diachroniques du paysage

La longue durée a été proposée à la communauté scientifique par F. Braudel à la suite de sa thèse sur *La Méditerranée* et dans l'article des *Annales* sur *la longue durée* de 1958. Les environs des axes naturels du Rhône, du Tech, du Têt, et aussi du Ter, les parcelles quadrillées ont été construites par des sociétés planificatrices. Les relations entre une diversité

ethnique les habitants ont commencé au cours de la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. On peut déterminer une certaine continuité entre l'étage urbanistique romain et le précédent des ibères, inspiré probablement par des modèles grecs. N. Lamboglia écrit: **avec le repeuplement de la ville par de nouveaux fermiers phocéens et par son insertion dans le cadre politique et commercial de Massalia dont, dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Emporion dépendait.** <sup>2</sup> J. Sanmartí parle du Rhône vers plus au sud, aux terres de l'Ebre: **La documentation actuellement disponible, si maigre soit-elle, permet de situer le début des importations d'amphore massaliote dans la région considérée au cours de la première moitié du Ve siècle avant notre ère, avec les différents exemplaires de bord de type 3 de M. Py trouvés sur les sites de Tarragone [...] les relations entre Emporion et Massalia [...] avait commencé au moins au cours de la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère.** <sup>3</sup> Dans les programmes d'aménagement du territoire documentés, on y observe plusieurs objectifs. Du point de vue pratique, le plan parcellaire sert à 1) organiser la fiscalité que comportait autrefois la production vinicole et céréalière; 2) fonctionner pour satisfaire les activités nécessaires au travail agricole, comme la préparation du terrain avec des champs à la plaine ou terrassés à la colline; 3) définir les rapports avec les autres formes d'occupation du sol, comme le système d'irrigation, l'habitat, et les voies de communication. Mais des principes théoriques ou esthétiques ont aussi déterminé le choix des formes. Dans cette communication le parcellaire ici est un néologisme désignant un dessin des limites agraires constatées sur le sol. Le parcellaire actif est celui qui est en usage en moment de l'observation, à travers des photographies aériennes. Le parcellaire peut être abandonné, mais encore visible en permanence. Et enfoui ou disparu, dont les limites ont disparu et réapparaissent fugacement sur les photographies aériennes. (L'emploi du nom commun parcellaire est devenu d'usage courant à partir des années 80, surtout avec le projet de recherche Cartographie des anciens parcellaires de la France de la Université de Tours). Lamboglia a cherché les repères de l'héritage multiculturel du parcellaire urbaine et rural d'Empuries et en rapport avec Marseille. Il a dit : **Les murailles puissantes dont il fut ceint le réseau des insulae urbains, avec des gonds et decumani extrêmement réguliers, ils sont pour maintenant le monument le plus significatif de la reconstruction romaine de la ville indicetica [...] Elles semblent se superposer, au moins sur un côté, aux fortifications de la ville ibérique précédente, ils se superposent si comme, aux habitations ibériques, les constructions romaines dans les zones jusqu'à présent explorées....Je même j'ai indiqué comme un' hypothèse séduisant, mais destiné au ramener tel que le nom "Aube" il indique je puisse avoir la même racine d'Aube Hentica ou Aube de l' Ardèche, en supposant un possible point d'arrivée des Indicetes du continent et de la vallée du Rhône.** <sup>4</sup> En 1992 j'avais dirigé une recherche sur les trames du parcellaire grec et sur la centuriation romaine d'Empuries. <sup>5</sup> En 1994 Rosa

Plana publia une nouvelle interprétation de la **chora** d'Empúries où l'extension du parcellaire grec paraît plus petite que on l'avait croyait dans la bibliographie précédente.<sup>6</sup> Lamboglia et Lepore ont écrit que il est possible un synécisme au moment historique dans lequel, entre le V et le VI siècle, les Indicetes il **iberizzano**, soit dans le nom qui dans l'aspect ancien, en accueillant coutumes et plusieurs produits de provenance maritime. De façon que  **dans leur sinecismo prolongé avec les Grecs et avec les natifs qui se vérifia dans l'arrière-pays de Marseille aussi sur escalier plus large, et peut-être, en plus petite mesure aussi à Gênes.**<sup>7</sup> Il est dans le "état" masselotte elle vint représenter l'extrême aile retourne vers le monde ibérique, avec toute une fonction complexe de pénétration commerciale vers l'arrière-pays et de rayonnement politique culturel vers la côte catalane : **des sortes de fermes sub-urbaines qui s'implantent en majorité à côté de la voie d'Empúries [...] certains oppida de la moyenne vallée de l'Hérault.**<sup>8</sup> En 1929 M. Bloch écrit dans *Annales d'histoire économique et sociale*, un article sur les plans parcellaires que : **écrire l'histoire d'un village, sans avoir même jeté les yeux sur une carte cadastrale, c'est se priver, de gâité de coeur, d'un instrument entre tous] l'efficace. Portant, combien de fois cette erreur n'a-t-elle pas commise ! En inscrivant les plan parcellaires en tête de nos enquêtes, nous nous proposons la réparation d'un trop long oubli [...] on a généralement négligé de pousser l'analyse jusqu'aux terroirs ruraux des nouveaux centres de peuplement. Sur ce point aussi, le plan parcellaire aurait son mot à dire.**<sup>9</sup> Le terroir rural des villes neuves est le grand absent du foisonnement des publications, même si les historiens allemands, depuis Meitzen à la fin du XXe siècle, ont développé la **Siedlungsgeschichte**. Et en 1996 Gérard Chouquer commença à publier les résultats des fouilles des parcellaires, longtemps inexistantes. Malgré tout, il dit que : **à l'espace rural [...] l'afflux des données est abondant, trop déjà, pour les conditions de publications.**<sup>10</sup> Dans les années 80 Spiro Kostof, Marc Treib, et Stephen Tobriner, et ses étudiants de l'école de Berkeley, dans le Collège Environmental Design a repris les souhaites paysagers de M. Bloch, mais en allant plus loin. On a constaté que les réserves des historiens face aux propositions de M. Bloch semblent largement dues à une méfiance tenace pour les sources d'investigation jugées incertaines et bien moins fiables que les traditionnelles sources écrites. G.Duby reproche aux photographies aériennes **de ne pas se laisser dater avec certitude.**<sup>11</sup> L'excessive prudence de Jean Luc Fiches et Ricardo Gonzalez empêche de voir que il y a dans les centuriations des territoires d'Arles et de Nîmes les cas schématisés par Gromatici veteres.<sup>12</sup> Les difficultés était réelles: en 1994 la publication française *Revue Archéologique de Narbonnaise* tenter de préciser une situation de recherche qui était ressentie comme confuse. Gérard Chouquer a dit que en 1996 Philippe Leveau proposa l'idée d'un moratoire sur les publications de centuriations, afin que toute forme quadrillé ne soit pas mécaniquement lue comme étant une centuriation. Un an plus tard, et avec éléments critiques

constructifs, le même Gérard Chouquer s'adhère complètement à la fiabilité et à la validité du travail de François Favory. Il a traité le problème de la possibilité ou non de dater les centuriations languedociennes : [...] **pour la Gaule méridionale, on peut dresser un cadre général, et discerner des phases et où les initiatives de centuriations sont plus probables qu'à d'autres.**<sup>13</sup>

#### **4. L'art de l'arpentage de Vitruve et d'Hygin au Moyen Age et a la Renaissance**

La triade de l'architecte romain Vitruve de la **utilitas, comoditas et venustas** a été compilée, à travers des siècles, par autres architectes en particulier dans leurs traités d'architecture et d'agro mesure. Les textes ont servi pour étudier comment, et avec quels critères géométriques et artistique les concepteurs, souvent anonymes, ont dessiné les formes du paysage. Les **gromatici veteres** étaient connus et utilisés par architectes, concepteurs, ou promoteurs publics ou privées, qui ont fondé villes nouvelles pour attirer des nouveaux habitants. Peupler un territoire avec des parcelles agricoles n'est pas seulement un geste de survie agroalimentaire; il est surtout un symbole du pouvoir politique. Des l'empire romain jusque au présent la colonisation a légitimé la défense des terres que seigneurs laïques ou ecclésiastiques, et même les habitants de petites communes libres, possédait ou avait le désir de contrôler dans un territoire particulier, vulnérable à être confisqué par leurs ennemis. À la longue durée relèvent de ces scissions la fondation d'une ville, la construction d'un axe routier et, surtout, le lotissement de terres. La orthogonalité constitue le procédé de lotissement et est à la base de l'aménagement du territoire sur une grande échelle. La centuriation organise les surfaces en parcelles cadastrales.

L'abbé cistercien de Poblet avait été commissionné, en 1172 par le roi Alphonse, de peupler les terres de l'ancienne Tarraco. Le monastère est encore est chargé de peupler les parcelles de Torreda ou Mimalda : **novis populatoribus, ipsi novi populatores, predictes die, mense et anno, fecerunt et prestiterunt eidem domno abbati, existenti personaliter in loco Menargues**<sup>14</sup> Lopez dit: **We do hear, in the Carolingian age, of new villages being founded, woods being cleared, and settlers being attracted by monasteries, castles, and other sheltered places [...] we come across the first definite tokens of crowding [by] the fertility of the land.**<sup>15</sup> Et J.M. Salrach dit: **La societat de la Catalunya comtal visqué, probablement d'ençà de finals del segle VIII, immèrgida en un procés de creixement econòmic palpable als segles IX i X per l'empenta formidable que pren el moviment colonitzador. El fenomen, i les seves manifestacions, tingué continuïtat al període 950-1050.**<sup>16</sup>

Même la famille Alberti avait été chargé, en 1370, de peupler les terres de Corse et Sardaigne : **Nos Petrus , Dei gratia rex Aragonum, Valenciae,**

**Maioricarum, Sardinie, et Corsicae, comesq' Barchinonae, Rossilionis et Ceritaniae. Circa melioramentum villae nostrae Alguerij intendentes libenter, tenore presententes cartae nostrae perpetuo valiture ipsi villae quae considerato valore suo arctum territorium concedimus speciale, quod villa de Siurana, Derguilo, et De Sella situate in terra Nuve dictaeque villae Alguerj satis contigue, quas quidem villas dederamus Petro Alberti quodam militi gubernatoris Lugudorij, per cuius obitum ipsae villae sunt ad nostrum patrimonium devolutae, earumdemque villarum termini [...] redditusque[...] vicariae eiusdem villae Alguerij de caetero perpetuo assignati.** (Document CXXXIX in Pasquale Tola, **Codice Diplomatico della Sardegna**, tomo I, parte seconda, Sassari, 1985, p.811).

Et W. Braunfels dit que par cette continuité du parcellaire romain dans les champs céréaliers au Moyen Age, d'un usage agricole que les gens on fait -- par habitude, coutume, ou tradition -- de l'espace vert et ouvert et abandonné à la banlieue de cités anciennes, que on peut précisément étudier encore mieux l'histoire de l'usage de l'espace e du sol, cet a dire, l'histoire de l'urbanisme.<sup>17</sup>

Avec le texte d'Hygin Gromaticque on peut apprendre comment le cadastre de Marseille et d'Empúries a été planifié et dessiné. Partout l'empire romain l'ensemble de documents fiscaux comprenait une carte de répartition de terres où la forme agraire et les propriétés y sont enregistrées. La centuriation est la francisation de mot latin **centuriatio**. C'est la forme particulière de limitation romaine, distingué selon la forme et disposition des unités intermédiaires définies par le recoupement des axes. Dans autres provinces, la *centuriatio* s'appelle parfois **libram** et **parallelam**, comme écrit *l'Oeuvre gromaticque* d'Hygin. Dans le passage suivant il commence l'explication de l'activité de l'arpenteur de la Renaissance :

**Les limites doivent avoir légalement une extension en larguer selon la constitution de ceux qui ont ordonné la division des terres [...] Voici comment doivent être les inscriptions sur les bornes. A droite du decumanus et en deçà du cardo: quand on regarde vers l'occident on doit voir, de bas en haut l'inscription DDI. La face de la borne qui regarde vers le cardo devra porter son inscription de bas en haut, de façon que, quand on regarde vers le septentrion, on ait KKI.**<sup>18</sup>

Dans autres passages de son traité d'agri mesure on y trouve aussi la définition des unités pour mesurer un champ de blé ou une vigne. Un **actus** est la mesure agraire de longueur équivalent à 120 pieds romains (soit 35,48 m pour un pied de 0,2975. Un **actus carré** est une mesure de superficie de 14.400 pieds carrés (120x120), soit environ 12,59 ares. Comme dans **Forma urbis romae**, **forma** est le nom du plan cadastral archivé par l'administration romaine, et affiché dans le **tabularium**.

**l' arpentage ancienne** est 1) une intervention dans le paysage, sans en changer la forme, pour apprécier un parcellaire existant et déterminer la forme et contenance des parcelles dans un but fiscal ; 2) une intervention dans le paysage pour la mise en œuvre d'un nouveau **parcellaire sur une**

**base géométrique afin de permettre une division et un lotissement des terres** ; 3) un ensemble d'opérations techniques pour décrire les limites des propriétés agraires d'un territoire, pour en fixer la superficie et le bornage, et pour préparer un terrain en vue de le niveler. (Fig.2). Les arpenteurs antiques réalisent ait cette pluralité de fonctions. **Mensor** était celui qui mesure; **gromaticus** utilisait une **groma** pour ses visées; **finitor**, celui qui délimite les confins pour réaliser le bornage d'un territoire donné; et le **ensor librator** était le niveleur. La terminologie est presque pareil au Moyen Age: le **divissor** est chargé de diviser des terres; le **partitor hereditatum**, de répartir terres; le **sogueiator**, utilisait une corde pour mesurer; le **destrador** utilisait la main droite pour mesurer; l'**atermenador** réalisait un bornage; l'**esquairador** mesurait un terrain ou une parcelle avec une équerre. On trouve ces termes dans les traductions de Vitruve. (30)

Dans son traité *De re aedificatoria* Leon Battista Alberti compare la forme et proportion des parcelles agricoles avec la musique, avec les principes de composition, élégance et harmonie: **concinnitas**. (Fig.3). Et dans son traité de mathématiques, *Ludi matematici*, (Florence, 1421) il dit que il enseigne aux architectes les bases traditionnelles des générations d'arpenteurs médiévaux avec des références aux texte classiques.

Dans son traité d'agriculture du Miquel Agusti (XVIIe siècle), regarder dans les diapositives les formes géométriques de parcelles : carré, rectangulaire, triangulaire, oblongue, parmi d'autres. (Fig.4). Cette rationalité du paysage ne va pas en contre la sensibilité. Au dix-huitième siècle Etienne Louis Boullée, par exemple, considérait les formes des parcelles **comme des grands tableaux de la nature : Mettre de caractère dans un ouvrage, c'est employer avec justesse tous les moyens propres à nous faire éprouver d'autres sensations que celles que doivent résulter du sujet. Pour comprendre à ce que j'entends par caractère ou effet subit des différents objets, considérons les grands tableaux de la nature et voyons comment nous sommes forcés de nous exprimer d'après leur action sur nos sens.**<sup>19</sup>

## 5. Protection du patrimoine parcellaire historique

De Marseille à Empúries il y a plusieurs projets de protection de paysages parcellaires. Par exemple, la route de Cézanne près Aix-en-Provence ou la route Picasso et Dali à la promenade nature - archéologique des Jeux Olympiques de 1992 à Empúries.<sup>20</sup> Les plans d'urbanisme ont permis protéger l'espace vert et ouvert des vignes et des champs de blé, dans une zone de protection. Mais les parcellaires historiques sont pas toujours préservés par des projets situés dans le champ de visibilité d'un édifice, un tissu urbain, ou un site classé. Même pas par des projets situés dans un territoire en instance de classement ou classé en réserve naturelle. La présence dans les paysages de lotissements (céréaliers et de vigne) ainsi

comme la présence des architectures traditionnelles ou vernaculaires, comme celle des greniers, reste encore très superficielle dans les textes de la grande histoire de l'architecture. Ma recherche s'inscrit dans le programme *Rural Vernacular Heritage* établi dans le *Network Forum UNESCO – University and Heritage* (FUUH). Le centre de l'UNESCO, *World Heritage Centre*, considère donc nécessaire la conservation du patrimoine des paysages vernaculaires ou ruraux – l'héritage des théories de Vitruve.

## 6. Conclusion

Pour Alberti **concinnitas** n'est pas une qualité inhérente à l'architecture, mais plutôt une construction sociale employée par les architectes dans leur pratique quotidienne. Nous avons montré ici un cas d'étude qui illustre comment **venustas** et **concinnitas** sont des concepts utilisés pour l'aménagement du territoire, concernant à la fois des fonctions esthétiques et utilitaires. Le paysage y est nécessaire autant que pour expliquer les relations de congruence entre la forme physique de l'environnement et le comportement humain – l'action d'y travailler la terre pour la rendre fertile pendant beaucoup de temps malgré les goûts on changée. Et on y trouve dans le paysage rural, le même type des formes quadrillées étudiées par Vitruve. Les parcelles d'Orange, de Marseille ou d'Emporion relèvent des scansions: la fondation d'une ville, la construction d'un axe routier et, surtout, le lotissement de terres. Il faut chercher d'autres données cartographiques et campagnes futures de prospection pour continuer à étudier les contraintes théoriques de Vitruve dans ce type de paysage.

## Notes

<sup>1</sup> Richard Krautheimer a étudié 78 manuscrits de Vitruve. Krautheimer R., *Alberti and Vitruvius*, in «Renaissance and Mannerism», vol. II: 1963, pp.42-52; Alberti L.B., *Architettura*, Bibliothèque nationale de France, Paris (BN): Architettura, MS, Italien 970 ; Saura M., *Building Codes in the Architectural Treatise de re Aedificatoria*, in «Proceedings of the Third International Congress on Construction History», Branderburg University of Technology Cottbus, Germany, 20th-24th May 2009, (Berlin, 2009), pp.1309-1316; Saura M., *I presunti viaggi di Alberti alle corti di Napoli e Sicilia*, «Leon Battista Alberti a Napoli. La corte aragonese e la lezione albertiana», Capri-Naples, 21-22 May, 2004, (Naples, in press). Borsi F. et al., *Leon Battista Alberti, une biographie intellectuelle*, Paris, 2006. Choay F. Et Paoli M., *Alberti humaniste, architecte*, Musée du Louvre Éditions, Paris 2006.

<sup>2</sup> Lamboglia N., *La formazione del municipio di Emporiae*, «Rivista di Studi Liguri», 1973, pp. 18, 26 et 30; Saura M., *Catalan villages. L.B.Alberti's iconography of urban form in the empúries-roussillon county*, Edicions UPC, 2edition, (Barcelona, 1997); Saura M., *Un proyecto de paisaje arqueológico/A Project for An Archaeological Landscape*, «Arquitectonics. Mind, land & society», Newsletter, 2004, pp. 41-81; Saura M., *Herència multicultural d'un paisatge sostenible emporità*, «El paisatge, element vertebrador de la identitat empordanesa», Institut d'Estudis Empordanesos, (Figueres, 2007), pp. 245-247;

<sup>3</sup> Santmartí J., *La diffusion des amphores massaliètes sur la côte centrale de Catalogne*, «Études Massaliètes», 2, 1990, p. 176.

<sup>4</sup> Lamboglia N., op.cit., p. 26.

<sup>5</sup> Saura M., *A Matrix Landscape for the Remapping of a Pyrenees Border*, «Traditional Dwellings and Settlements Review», Hong-Kong-Berkeley, 2002, p. 18. Saura M., *El parcel·lari de Pontós: una forma d'ocupació del sol per a la producció de la vinya*, «El vi a l'antiguitat. Economia, producció i comerç al Mediterrani occidental», Actes del II Col·loqui internacional d'arqueologia romana, Badalona, 6-9 mai, 1998, Museu de Badalona, Monografies Badalonines, núm. 14, Badalona, 1999, pp.491-500.

<sup>6</sup> Plana R., *La chora d'Emporion. Paysages et structures agraires dans le nord-est catalan à la période pré-romaine*, Paris, 1994.

<sup>7</sup> Saura M., *El Mas Castellar de Pontós i la chora d'Empúries, El mas català durant l'edat mitjana i la moderna*, Centro de Investigaciones Científicas, CSIC, Barcelona, 2001, pp. 615-646; Lepore, *ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Bloch M., *Les plans parcellaires*, «Annales d'histoire économique et sociale», 1929, pp. 60-61.

<sup>10</sup> Chouquer G., *Les formes du paysage*, Tome 1, *Étude sur les parcellaires*, Paris, 1996, p.8.

<sup>11</sup> Abbe J.L., *Permanences et mutations des parcellaires médiévaux*, «Les formes du paysage», Tome 2, «Archéologie des parcellaires», Actes du colloque d'Orléans, mars 1996, ed. Gérard Chouquer, Paris, 1996, p.232.

<sup>12</sup> Fiches J.L. et Gonzalez R., *Analyse morphologique et limites de Perticae. Le cadastre «A» d'Orange et le territoire de la cité de Nîmes*, Chouquer, G., *Les formes des paysages*, Tome 3, *L'analyse des systèmes spatiaux*, Paris, 1997, pp. 127-135.

<sup>13</sup> Favory F., *Retour critique sur les centuriations du Languedoc oriental*, *Archéologie des parcellaires*, ed. G. Chouquer, Paris 1996.

<sup>14</sup> Altisent A., *Les granges de Poblet al segle XV*, Barcelona, 1972, pp. 114-115.

<sup>15</sup> Lopez R.S., *The Commercial Revolution of the Middle Ages, 950-1350*, Cambridge, 1982, pp. 26-27.

<sup>16</sup> Salrach J.M., *Història de Catalunya*. Volum II: *El procés de feudalització*, Barcelona, 1988, p.225.

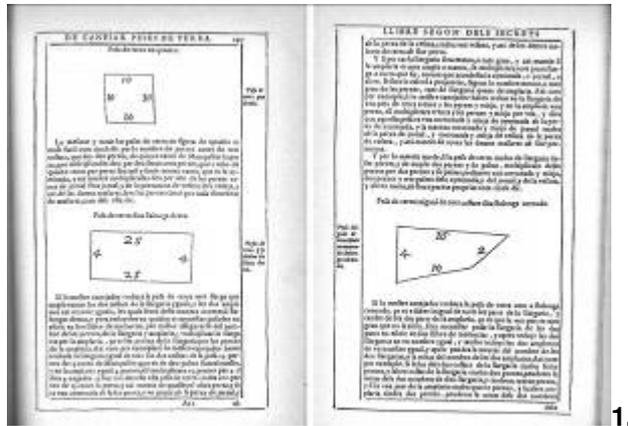
<sup>17</sup> Braunfels W., *Mittelalterliche stadtbaukunst in der Toskana*. . À propos de la continuité des idées d'urbanisme de Vitruvius au Moyen Age jusqu'à la Renaissance d'Alberti, Spiro Kostof dit: On Alberti sympathies for medieval cities, see W.A. Eden, *Studies in Urban Theory: The De re aedificatoria of Leon Batista Alberti*, *Town Planning Review*, 19-20, 1943, pp. 10-28, and M. Saura, *Architecture and The Law in Early Renaissance Urban Life: Leon Battista Alberti's De re aedificatoria*, PhD diss., University of California, Berkeley 1987. Kostof S., *The City Shaped*, Thames and Hudson, London 1991, p.341.

<sup>18</sup> Hygin Gromaticus, *L'œuvre gromatique. Corpus Agrimensorum Romanorum*, V, Hyginus. Traduit par O.Behrends, M. Clavel-Lévêque, D.Conso, A.González, J.-Y. Guillaumin, St Ratti, Cost Action G2, Luxembourg, 2000, p.76.

<sup>19</sup> Etienne Louis Boullée, *Architecture : Essai sur l'art*, ed. J.M. Pérouse de Montclos, Paris, 1968, pp. 73-74.

<sup>20</sup> *Projectes de condicionament de la platja d'Empúries*, «Quaderns d'arquitectura i urbanisme», n.196, 1992.

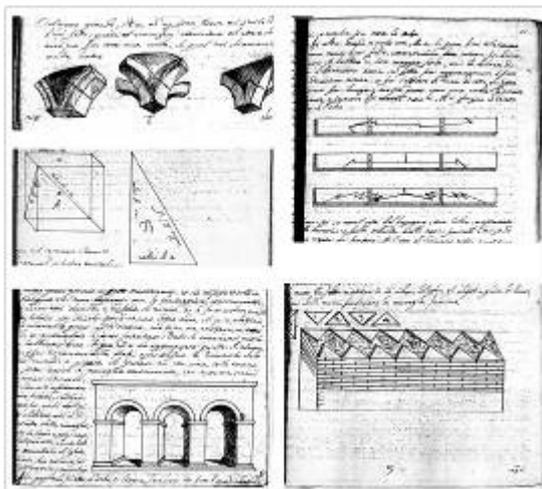
Remerciements : Ma gratitude s'adresse à François Avril, conservateur général honoraire à la Bibliothèque nationale de France, Paris (BN) et à Josep M. Sans, directeur des archives nationales de la région autonome de la Catalogne, Arxiu nacional de Catalunya (ACN), Sant Cugat del Vallès (Barcelone).



1.



2.



3.



4.

### Legends

Fig.1: Typologie des parcelles de Vitruve dans le traité de Miquel Agustí.

Fig.2: À droite, les anciens arpenteurs réalisaient une pluralité des fonctions pour préparer un terrain en vue de le niveleur. Le gromaticus utilisait une groma pour ses visées. À gauche, une céramique de Pontós-Emporion avec un bas-relief d'une trame géométrique parcellaire.

Fig.3: Leon Battista Alberti, *Architectura*, Bibliothèque nationale de France, Paris (BN), quinzième ou seizième siècle, MS Italien 970.

Fig.4: Héritage des formes orthogonales romaines dans le paysage des champs d'aujourd'hui.

### Biography

**Magda Saura**, architecte et historienne de l'art, BA (1974) et PhD (1988), Université de Californie, Berkeley. À présent, professeur Ecole d'architecture de Barcelone, Université Polytechnique de la Catalogne (UPC), Barcelone.